



AIDE-MEMOIRE

DESTINE AUX CANDIDATS
À L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

ÉPREUVE THÉORIQUE

FORMATION THÉORIQUE À L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

POINTS IMPORTANTS ET QUESTIONS RÉCURRENTES OU ÉLIMINATOIRES PAR THÈME

1 LÉGISLATION

- Pas d'obligation d'apposer des pancartes pour signaler les terrains interdits à la chasse.
- Le permis de chasser doit pouvoir être présenté immédiatement en cas de contrôle, accompagné de la validation et de l'assurance responsabilité civile.
- L'assurance responsabilité civile minimum couvre uniquement les dégâts corporels causés à autrui et pas les auto-accidents.
- La vente des bécasses des bois, des grives et des espèces de gibier d'eau est interdite toute l'année.
- Dans une Association Communale de Chasse Agréé (ACCA), il est obligatoire de mettre en réserve de chasse au moins 10 % de la superficie du territoire.
- Une ACCA peut limiter le nombre de pièces de gibier à prélever sur son territoire.
- Pour pouvoir chasser sur le Domaine public maritime, il faut adhérer à une association de chasse maritime.
- Pour pouvoir chasser sur une propriété close de murs, il faut être titulaire d'un permis de chasser valable.
- L'utilisation d'un bateau à moteur pour chasser est interdite.
- En cas d'infraction commise à la chasse, le permis de chasser peut être retiré par jugement voire suspendu immédiatement dans le cas de destruction d'espèce protégée. En cas de retrait, il faudra obligatoirement repasser l'examen du permis de chasser.
- Le préfet de chaque département décide, après avis de la Commission Départementale de chasse et de la faune sauvage d'inclure certaines espèces comme par exemple, le sanglier ou le lapin dans la liste des espèces classées nuisibles.
- L'indemnisation des dégâts de grand gibier aux cultures est assurée par un fonds spécial alimenté par les chasseurs.
- L'utilisation de lévriers et de chiens molossoïdes est interdite en France.
- L'utilisation de miroir réfléchissant est interdite pour la chasse de l'alouette des champs.
- L'utilisation de sons enregistrés est interdite pour tout type de chasse.
- La validation temporaire du permis de chasser permet au maximum de chasser 9 jours consécutifs (non renouvelable), ou 3 jours consécutifs et renouvelable 2 fois au maximum.
- L'autorisation de chasser accompagnée est gratuite. Elle ne permet pas l'achat d'une arme de chasse, elle permet de chasser avec une arme pour 2, c'est la validation de l'accompagnateur qui conditionne la validité géographique de l'autorisation de chasse accompagnée.

2 ARMES ET MUNITIONS 2 questions éliminatoires

- Pour le petit gibier, la distance maximum de tir à ne pas dépasser au risque de blesser est de 30 mètres.
- **La portée maximale d'une balle tirée avec une arme à canon rayé est de + de 1000 mètres.**
- **La portée maximale d'une balle tirée avec une arme à canon rayé est de + de 2000 mètres.**
- L'utilisation d'une arme à air comprimé est interdite à la chasse.
- L'utilisation de cartouches à grenaille de plomb est interdite pour des tirs en direction et sur la nappe d'eau. Seule la grenaille d'acier est autorisée dans ces cas.

3 SÉCURITÉ 36 questions éliminatoires sur 52 questions

- **Une arme semi-automatique est sécurisée quand elle est déchargée et que sa culasse est ouverte.**
- **Le chargement et le déchargement d'une arme semi-automatique se fait toujours canon dirigé vers le ciel.**
- **Pour franchir un obstacle ou un fossé, je décharge systématiquement mon arme.**
- **Une arme fermée est considérée comme chargée quelles que soient les circonstances.**
- **Avant de traverser une route, mettre son chien en laisse ou poser son arme. Celle-ci doit toujours être déchargée.**
- **Jamais d'arme chargée à la bretelle.**
- **En battue, je décharge mon arme immédiatement après avoir entendu le signal de fin battue.**

FORMATION THÉORIQUE À L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

- Il est interdit d'être porteur d'une arme chargée sur l'emprise d'une route. L'emprise d'une route est constituée des fossés et/ou talus bordant cette dernière. Il est également interdit de tirer en direction ou par-dessus une route. De la même façon il est interdit de tirer en direction d'une ligne électrique ou téléphonique.
- Si je blesse un animal en battue, je ne quitte pas mon poste avant la fin de la traque. La bonne conduite à tenir est ensuite de faire appel à un conducteur de chien de sang.
- Pour transporter une arme dans un véhicule, il faut préalablement la décharger puis la placer sous étui ou la démonter (une remorque est considérée comme un véhicule).
- Dans une barque, chasseur et rameur doivent être dos à dos pour respecter les règles de sécurité.

4 MODES DE CHASSE ET CHIENS DE CHASSE 1 question éliminatoire

- Si je croise d'autres usagers de la nature à la chasse, ou que des promeneurs passent à proximité de mon poste de battue, **je décharge mon arme, les salue et les informe de la chasse en cours**
- Le furet peut être utilisé pour la chasse du lapin. Le préfet du département fixe les conditions définies pour la chasse du furet.
- Le pointer et le braque font partie des races de chiens d'arrêt, sachez les reconnaître.
- Le labrador est utilisé principalement pour le rapport (retriever), notamment pour la chasse du gibier d'eau, sachez le reconnaître.
- Le beagle, tout comme le griffon fauve de Bretagne, sont utilisés pour la chasse à voix du gibier à poil (menée), sachez le reconnaître.
- Le teckel est prédisposé au déterrage du renard de par sa petite taille, bien qu'il puisse être utilisé dans plusieurs types de chasses.
- La chasse de haut vol permet de capturer uniquement des oiseaux. Elle est pratiquée essentiellement à l'aide de faucons, tandis que la chasse de bas vol permet de capturer aussi bien des oiseaux que des mammifères.
- La chasse à courre du lièvre appartient à la petite vénerie alors que celle du chevreuil, du cerf ou du daim appartiennent à la grande vénerie. La personne qui dirige la chasse à courre est appelée maître d'équipage.
- Pour chasser à courre, le port du permis de chasser est obligatoire pour tout participant muni d'une trompe de chasse et d'un fouet. De plus, il faut être en possession d'une attestation de conformité de meute délivrée par le préfet.
- L'identification des chiens par la pose d'une puce ou d'un tatouage est obligatoire.

5 LES ESPÈCES CHASSABLES

5.1 Les mammifères

- L'espérance de vie d'un lièvre se situe autour de 3 ans, les poursuites et préludes qui précèdent l'accouplement sont appelés « bouquinage ». Il ne faut pas prélever plus de 50 % de la population de lièvre pour espérer en avoir autant la saison suivante. La femelle du lièvre, appelée hase, donne naissance en moyenne à 13 levrauts par an. Le lièvre mâle est polygame. La durée de gestation de la hase est de 40 jours.
- La tularémie est une maladie transmissible à l'homme par l'intermédiaire du lièvre (par contact avec les viscères).
- Si je trouve un levraut tout seul dans un champ, je le laisse là où il est et n'y touche surtout pas. La petite saillie présente sur la patte avant du lièvre permet de savoir qu'il est âgé de moins de neuf mois.
- Le blaireau vit dans un terrier la journée durant toute l'année. Ces terriers signalent sa présence. Les naissances ont lieu en janvier/février chez cette espèce.
- La lapine met bas dans une rabouillère. Elle donne naissance en moyenne à 20 petits par an.
- Les lapins vivent habituellement en groupe sociaux de 2 à 10 individus.
- La fouine possède une tache blanche sur son poitrail qui s'étend jusqu'aux pattes. Elle vit souvent à proximité de l'homme. C'est une espèce chassable.
- La martre, quant à elle, possède également une tache blanche mais celle-ci ne s'étend pas jusqu'aux pattes. Contrairement à la fouine, elle se rencontre essentiellement en milieu forestier.

FORMATION THÉORIQUE À L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

- Sachez reconnaître la fouine, la martre, le putois, la belette, l'hermine, le ragondin.
- La renarde donne naissance chaque printemps à une portée de 3 à 6 renardeaux.
- Le renard peut être porteur de l'échinococcose alvéolaire. Transmissible à l'homme, elle peut provoquer une maladie grave du foie.
- Le sanglier peut être porteur de la trichinellose. Cette maladie parasitaire peut contaminer l'homme. Il est donc conseillé de porter des gants pour dépouiller et éviscérer un sanglier.

5.2 Les oiseaux sédentaires

- Il ne faut pas prélever plus de 20 % de la population de perdrix grises pour espérer en avoir autant la saison suivante. Pour maintenir une bonne population de perdrix, il faut à la fois aménager le territoire, adapter les prélèvements de chasse et limiter la prédation sur cette espèce.
- Les comptages de perdrix ont lieu en mars pour estimer la quantité de couples reproducteurs et en juillet/août pour estimer le nombre de jeunes par couple. Les jeunes oiseaux naissent normalement en juin/juillet.
- Pour les perdrix et les faisans, en cas de destruction de la couvée, ces espèces peuvent en avoir une autre la même année. Cette deuxième couvée est appelée recoquetage.
- Les jeunes faisans et jeunes perdrix se nourrissent essentiellement d'insectes.
- Les faisans communs et vénérés nichent au sol. Les coqs sont polygames. La ponte comporte en moyenne 9 à 15 œufs. La période normale d'incubation des œufs est de 24 jours chez les faisans mais également chez les perdrix.
- La ponte chez la perdrix grise comporte en moyenne 15 à 20 œufs. Les jeunes perdreaux quittent le nid dès leur éclosion, on dit qu'ils sont nidifuges.
- Sachez reconnaître grâce aux plumes, le coq de la poule de perdrix grise (dessin en forme de « croix de Lorraine » chez la poule et raie longitudinale couleur crème chez le coq).
- Sachez reconnaître une perdrix rouge, un geai des chênes, un corbeaux freux, une corneille noire, un faisandeau (jeune faisan).

5.3 Les oiseaux de passage

- Chez le pigeon ramier, la ponte comporte normalement 2 œufs. Cette espèce réalise 2 ou 3 couvées entre avril et août. Les jeunes pigeons restent au nid jusqu'à leur envol. On dit qu'ils sont nidicoles.
- La bécasse des bois consomme essentiellement des vers de terre. C'est un oiseau migrateur qui niche occasionnellement en France. Le vol nuptial des mâles au printemps est appelé « croule ».
- Le vanneau huppé est une espèce migratrice, chassable en France. Sa ponte comporte généralement 4 œufs.
- La caille des blés est une espèce migratrice qui fréquente surtout les champs cultivés.
- Sachez reconnaître le pigeon ramier, le pigeon biset, le pigeon colombin, le vanneau huppé, les 4 espèces de grèves, le merle noir, la caille des blés, la tourterelle des bois.

5.4 Le gibier d'eau

- La canne colvert commence à nicher en février. La ponte comporte 10 à 15 œufs. Les jeunes colverts sont nidifuges, c'est-à-dire qu'ils quittent le nid dès leur naissance et sont volants à l'âge de deux mois. Les jeunes canards colverts sont appelés halbrans.
- Chez les sarcelles d'hiver, sachez reconnaître le mâle (sourcil blanc) de la femelle et le plumage nuptial (couleurs plus vives en particulier chez les mâles) du plumage d'éclipse.
- Sachez reconnaître ces espèces : le courlis cendré, le foulque macroule (canard plongeur), la poule d'eau, le râle d'eau, le chevalier gambette, la bécassine des marais (espèce migratrice), le canard siffleur, le canard pilet, le canard souchet, la nette rousse dont quelques spécimens nichent en France. Le canard pilet, le souchet et l'huitrier pie sont des espèces chassables en France.
- L'oiie cendrée est chassable contrairement à la bernache nonette et la bernache cravant.
- Toutes les espèces de limicoles qui fréquentent le bord de mer ne sont pas chassables.
- Sachez reconnaître le fuligule morillon qui est un canard plongeur.
- Les canards plongeurs ont l'obligation de courir sur l'eau pour prendre leur envol, contrairement aux canards de surface qui ont un envol direct et rapide sans course sur l'eau.